

N° 182

E. 171-68.

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet la création d'un arrière-port dans la baie de l'Agha, à Alger, et la concession de terrains et d'appontements à la Chambre de commerce d'Alger. (N° 5, session extraordinaire 1896).

Nommée le 24 novembre 1896.

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : PAULIAT.
- 2<sup>e</sup> — BOURGANEL.
- 3<sup>e</sup> — MARET.
- 4<sup>e</sup> — ÉMILE DURAND-SAVOYAT.
- 5<sup>e</sup> — ANGLÈS.
- 6<sup>e</sup> — ALLÈGRE.
- 7<sup>e</sup> — HUGUET.
- 8<sup>e</sup> — BARBEY. *Président*
- 9<sup>e</sup> — LAURENS. *Secrétaire*



42

1

## Séance du Jeudi 26 gbre 1846

Président : M. Barbey - Secrétaire : M. Laurens  
M. M. Pauliat et Durand Lorrugat se  
font excuser de ne pouvoir assister à la  
séance. Deux des autres membres sont présents.

Sur la proposition de M. Luret la  
Commission décide que le dossier sera renvoyé  
à la questure, à la disposition de chacun de ses  
membres, afin que la discussion puisse  
commencer dès la prochaine séance fixée  
à Vendredi 4 Décembre.

Le Secrétaire  
Laurens

## Séance du 9 février 1847

Présents : M. Barbey Président, ~~M. Pauliat~~,  
Pauliat, Laurens.

M. le Président donne des explications  
sur le retard de la convocation de la Commission,  
le retard est dû au changement de M. Gillain  
Directeur des Routes, de la navigation et des mines  
survenu depuis la première réunion de la Commission.

Le nouveau Directeur a dû faire  
appeler M. l'ingénieur en chef Coustolle pour  
fournir les explications nécessaires. Ces Messieurs,  
d'après la lettre de M. le Directeur du 2 février,  
seront à la disposition de la Commission à partir  
du mercredi 10 pour donner tous les renseignements  
utiles.

M. le Président communique ensuite  
une lettre de M. de Bedon qui demande à

être entendu par la Commission.

La Commission décide qu'il y a lieu de se réunir Vendredi prochain avant la séance publique, de 10 heures à 11 heures le Président le soin de convoquer n'est y a lieu.

Le D. Redon introduit et reformule de cette décision.

Le Secrétaire

D. Jaurès

Séance du 12 février 1897

Présents: M. Barbey Président - Angès, Pauliat  
Marot, Laurens, Auguel, Collège, Bourzanel

La séance est ouverte à 1 heure

et 1/2 - la parole est donnée à M. le Directeur de la Navig.

M. le Directeur de la navigation est entendu

Il fait l'exposé général du mouvement du port d'Alger, des difficultés du port actuel, de son insuffisance comme terre plein disponible. Il occupe mentionne d'amélioration du port de création de terre plein - par l'agrandissement dans la baie de l'Agba.

Jetée de 300 mètres de long - et accable de terre plein de 20 hect. de superficie dont 13 mètres public, en bordure, le reste 17 hect. 1/2 concède à la Chambre de Commerce

son tarif est imposé à la Chambre de Commerce pour la location de ces terrains  
En cas de déficit de recettes pour

faire l'intérêt et l'avantage, l'entente de la Chambre de Commerce sera autorisée à imposer une taxe de 5 c. par tonne chargée ou déchargée dans le port.

Or l'insigne la Commission Départementale du Conseil Général d'Alger s'est déclarée contre le projet et pour celui de M. De Redon. C'est probablement par suite de renseignements insuffisants sur le projet complet - car le projet actuel n'est que l'annonce d'un projet locatif idéal qui, au fur et à mesure des renseignements, se relâche dans la baie de l'agha par un second et troisième bassin.

Le projet est de 15 millions - plus 1 million pour servir les intérêts pendant la période de construction.

Comparé au projet de M. De Redon il présente l'avantage - passe mieux protégé, dépense moindre en réalité puisque <sup>les dépenses</sup> les frais de M. De Redon sont de 33 % au tonnage. La vérité - les puits trop près, l'absence de difficultés d'évolution des navires - les épaisseurs des murs insuffisantes.

La société concessionnaire du boulevard de la République fait de bénéfices considérables semble avoir amené Alger à renoncer pour le port à toute concession privée - M. De Redon n'a pas du reste guéri l'affaire au point d'en demander la concession. Il n'a derrière lui jusqu'à ce jour aucune société.

M. Pauliat indique que dans tous les travaux d'Algérie il y a eu d'énormes dépensements de crédit.

Quel inconvénient à donner ces travaux à une société privée sur un cahier de charges bien étudié

Le Conseil Général est hostile par sa Commission Départementale - Je désirerais l'étude comparative des deux solutions : celle de la Chambre de Commerce qui peut engager les finances de l'Etat et celle d'une société particulière qui n'engagerait pas les finances publiques.

M. le Directeur pense qu'il serait dangereux de se lier avec une  
société privée (il n'en existe pas pour le moment) à cause de  
modifications de tarifs et autres qui peuvent toujours aboutir  
avec une branche de commerce, et qu'une société avec ses  
statuts et sa jouissance de 60 ans est fermée à tout progrès  
auquel elle n'a pas intérêt - Or les besoins des navires et  
les modifications nécessaires sont incessantes - Il faut  
absolument réserver l'avenir.

M. Pouliat - Quelle sera la taxe ?

M. Trujinier en donne le détail.

Dépense annuelle 363 mille francs

12 hecta & 8 hecta location et recettes 29 270 mille.

La taxe <sup>de l'entretien</sup> ne serait donc appliquée jamais sinon  
peu temporairement en cas d'insuffisance.

M. Pouliat - insiste sur la taxe même édictée  
sur un port qui en somme fonctionne -

Etant donné surtout le degré de confiance que  
méritent en Algérie les corps constitués comme les  
chambres de commerce

M. le Directeur - Cette taxe est légitime car l'ancien  
port profitera directement et largement  
projeté - les navires plus à l'aise feront rapidement  
leurs opérations de chargement et de déchargement  
et avec plus d'économie

M. Mareil - Dans le port actuel nous - le projet  
de 200 m. de digue est-il suffisant pour supprimer les  
allées.

O. on continuera à se servir des allées

M. Mareil - Les mètres de quai seulement existante  
par les navires - D'un bout à l'autre anciens  
subsistent

M. D. - La première partie du projet ne donne  
rien de la place de quai étant le besoin de

plus immédiat - C'est seulement la 2<sup>e</sup> partie du projet qui amènera la modification du fond et la stabilité plus grande des navires ainsi que leur accroissement à quai le long des quais

M. Marek - Préférence pour un projet de 14 millions - si la question financière le permet  
question ?

quelle sont les travaux actuellement exécutés ?

Réponse - Mieux pour terminer la jetée de l'ancien port - élargissement de la jetée pour établir un chantier au remplacement du chantier actuel par la construction et la gare - projet ancien

M. Marek - La différence de prix de M. Redon ?

M. le Directeur - M. Redon conquiert une plus grande surface pour une même longueur de quai de 1900<sup>m</sup>. environ 40 hect - les prix d'estimation annuels un total de 14 millions ou bien de 10.

M. Marek -

Réponse - les bâtiments de guerre auraient encore davantage à préférer l'ancien port - parce que l'escaadre vaient mieux la moule - Du reste actuellement l'escaadre ne peut entrer entièrement dans le port

M. l'ingénieur - indique que depuis 10 ans la Chambre de Commerce a une remarquable unité de vue dans cette question - pour aborder avec l'État de l'État.

M. Marek - La chambre de Commerce recouvrera dans les années par les produits de droits de quai et supposons leur insuffisance. Qui arriverait-il ?

M. l'ingénieur - Prolongation de la durée et exécution nouvelle avec l'État

jusqu'à ce jour les évaluations faites sont très exactes. Il n'y a pas en un cas de le fait.

Ordre du jour de la prochaine séance  
: entendre le rapport de M. Custalle sur le  
mardi prochain

*[Signature]*

Séance du 17 Janvier 97

Présents:

Présidence de M. Warbey - Laurey, secrétaire  
Pauliat,

M. de Rodon - depuis deux jours s'occupe d'un projet de  
port à Alger autrement que par la chambre de Commerce  
Il demande une enquête nouvelle. Le cas est  
pénu, pour les travaux publics, sans nous renvoyer au  
Dossier.

L'enquête est plutôt favorable à mon  
autre projet. Mais mon projet n'a pas été étudié  
suffisamment. Il faut le mettre en présence et  
en comparaison

Alger est la grande ville avec toute sa  
ressource. Il est incontournable qu'il y a là l'arsenal  
d'un grand port. C'est un port que le Gouvernement  
devrait faire lui-même.

La Commission de la Chambre de députés  
n'a pas eu sur la question tous les éléments de la  
question - L'enquête n'a porté que sur la 1<sup>ère</sup>  
partie du projet.

Le rapport de M. Roux au effet ne  
parle que de cette première partie - et ne  
donne aucun détail sur le plan complet, surtout.

Il s'agit d'au moins 4 ans depuis l'acquisition et le projet de  
 l'Etat et d'ailleurs.

Le projet présenté est un projet de terre  
 plain et non d'un port - projet tellement sommaire  
 que le plan n'était même pas coté - Nya un périmètre  
 vide de 27 hectares tandis qu'il y en a 21.

C'est tout que des accroissements - par  
 de fonds de 4 à 5 millions. D'ici récemment d'appoint  
 et de l'achat de nouveaux terrains au projet.

Or le port d'Alger pour 83 à 146  
 et 1500 m. de quai à coûté 50 millions sans plan  
 d'ensemble - Danger pour l'avenir

Docks exécutés par la Chambre de Commerce  
 sur un plan d'achat - 170 francs le mètre carré qui  
 coûte à Alger, 17 francs. Et aucun des docks  
 ne sont actuellement.

Le décret de 6 millions, 700 mille fr.  
 et éventuellement (article 14) de subside  
 complémentaires. Or avec des projets sommaires  
 il y a là un danger de dépassement.

De plus, on prend sur le capital  
 pour payer l'intérêt et l'amortissement.

Nouveaux traités de péage - Or c'est notre  
 commerce d'exportation qui est l'avenir du port.  
 Les nouveaux droits ajoutent un droit de quai  
 de 6 fr. et une concession de 7 ans.

Et l'outillage n'est en rien prévu  
 Le Roux dit que je demande des avantages  
 considérables. Non, je ne demande que  
 60 ans de concession - pour un port et non  
 pour des terres plaines.

Je ne porte aucun préjudice au port  
 actuel - Je ne demande rien - Par mon

outillage complet et parfait je compte sur  
les travaux futurs

Sur point de vue technique, la  
jetée ordinaire à 6<sup>m</sup> au haut peut avec  
2 mille francs de plus par mètre y la hauteur forme  
un quai de 30 m. et qui rendra d'énormes services  
Je prie tout que la dépense de la  
jetée qu'on veut proposer sera dépassée par  
les énormes dépenses - elle passe sur les  
trous énormes de 40 mètres de largeur  
et de profondeur -

Après beaucoup d'incertitudes  
j'ai dévié la jetée.

Mon projet donne immédiatement  
un plan d'ensemble - outre le terre plein  
deux banes immédiates.

Leurochement devient inutile  
au projet définitif -

Il est tout avantage à faire  
un port à proximité un port et non  
de terre plein et de jetées.

Quant au projet d'ancien  
de Ponts et Chaussées il est réellement  
remarquable, par sa dépense énorme  
et par son insuffisance. Il ne peut pas être  
exécuté et l'exécution empêcherait les  
travaux d'évolution.

Les banes sont fermées avec  
des pannes de 30 m. et complètement à l'abri

J'ai déjà à l'enquête un plan  
côté. Pour éviter toute erreur je mets  
tout le projet de la Commission les deux  
projets - parfaitement comparables

avec des prix semblables, avec des deniers complets - +  
M. Pauliat - M. de Nedon est-il une société sérieuse derrière  
lui - ?

M. de Nedon répond très affirmativement -  
Je suis en face d'un monopole la Chambre de Commerce,  
et d'un autre monopole le Crédit Foncier qui va lui porter  
aide avec à prouver, mais particulières, par de simples  
vires à l'enquête et cette enquête n'a pas été  
suffisante.

Je demande une seule chose en supplément  
d'enquête - ne serait-ce que pour l'avenir  
de nos grands travaux algériens.

+	Le Projet de Pol Chauney	22 millions	} chiffres } ronds
	rabais 10 %	20 millions	
	Projet de Nedon		
	à ajouter 4 millions de jetés	4	
inutile de la 1 <sup>re</sup> partie	estacade 600 mille	1,6	
	outillage, enquies,	3	§
		28 millions chiffres ronds	

Le mien 21 millions.

Prix de ces le développement de quais est trop grand  
7 fois plus que le port de Marseille.  
Vais la pièce n° 1

Prix de revient 18<sup>t</sup> de Nedon  
26 de Pol Ch. pièce n° 4

M. le Vice-Président de la Chambre de Commerce  
est d'accord avec les Prévôtés et Chambres depuis  
long - sur un programme et un esprit de suite  
qui date de plus de dix ans  
avec au regard personne derrière  
le de Redon.

L'Etat ne peut prendre ces travaux à  
sa charge. Il fait pour Alger ce qu'il a fait pour  
tous les ports de France qui ont eu besoin d'agrandir  
ou d'élargir partiellement les sociétés privées  
qui veulent monopoliser à leur avantage  
particuliers la affaire d'avenir et d'intérêt  
général.

M. Marek - Les travaux prévus du 1<sup>er</sup> projet  
n'amènent pas contre la houille et ne donnera  
aucun avantage d'accort. Si ce n'est les  
travaux de M. de la Chambre de Commerce  
seul aller sûrement, mais prudemment  
par les améliorations

M. l'ingénieur genthomme affirme que les travaux  
sont complets et qu'il n'existe pas de trou  
sur le fond rochers des quais d'Alger  
qu'une plate forme sur  
la jettée est tout possible et dangereuse  
Ce serait même un non  
sens au point de vue économique -

que si l'enquête n'a pas porté  
sur le projet général complet, la Commission  
d'enquête a eu sur les yeux tous les projets

Séances du Vendredi 5 Mars 1897

Présents = M. Barbey président, Laurus secrétaire, Pauliat, Marek, Augès, Thuquet, Allègre, Durand-Lanval

M. le Maire d'Alger se déclare partisan du projet d'aggr. de port pour la baie d'Alger.

celui de M. de Redon est déjà très ancien. Il fait partie d'un projet général de transformations de la ville d'Alger, refusé par le ministre de la guerre. - Je ne puis le soutenir parce qu'il est contraire aux plans adaptés par la municipalité - et relative à la démolition de fortifications.

D. - a-t-il une société financière ?

R. - Je ne le pense pas - quant à son influence actuelle à Alger elle est bien diminuée et son projet mis à l'enquête n'aurait pas de succès à Alger.

D. Pauliat - Pay. taxes sur l'ancien port.

6 fr. par an au lieu de 8. de location de halles et allées.

60 ans au lieu de 75 ans

~~avantages~~ énormes en faveur du

projet de Redon

D. Marek - 10 millions et après les ponts et charnières 14 millions -

M. le Président se réf. au C. de Commerce dit que M. de Redon n'a rien derrière lui de sérieux

M. Cambon Gouverneur Général

d'un portance de

Le port quadruplé en 10 ans - en l'arrétant à

Alger les navires ne font qu'une escale.

Le port est très étroit - La gare et les magasins

trouvent b. de place - les quais surtout sont insuffisants

Port de guerre très important - et le point de vue absolument incommode pour le mouvement et la navigation

J'espère pour un an très favorable d'agrandir

Projet de loi sur les réductions - Mais c'est un intérêt particulier  
 qu'il y a lorsque on vote sur les projets - le droit de 8 f est un  
 peu élevé - si on peut abaisser ce droit à 6 f on rendrait un  
 grand service et on donnerait satisfaction au commerce sans  
 nuire aux perceptions

M. Poulliat discute l'importance des ports à créer  
 qui n'est pas suffisante par rapport à la dépense  
 M. Costelle dit qu'on a fait un projet en rapport avec  
 les évaluations probables - celles de la chambre de commerce  
 sont pessimistes par rapport à celles de M. de Hedouville  
 optimiste, aussi -

La chambre de commerce réduira les autres add<sup>ns</sup> suivant  
 les progrès de leur rendement - Elle est tenue à une  
 très grande prudence

La commission prie M. de Hedouville de vouloir bien lui  
 remettre un exposé de la question

